

Siège social : **LIBAUD SAS**
17024 LA ROCHELLE

Établissement : **LIBAUD**
RUE JEAN FRANCOIS CAIL
ZI NORD
85400 LUCON
France

MARQUE NF - DALLES DE VOIRIE & TOITURE EN BÉTON

DÉCISION D'ADMISSION N°040.001 du 24/04/25

Cette décision atteste, après évaluation, que les produits désignés ci-après sont conformes au référentiel de certification **NF 187 Dalles de voirie & toiture en béton** (consultable et téléchargeable sur le site www.cerib.com) et à la norme **NF EN 1339:2004** pour les produits entrant dans son domaine d'application.

En vertu de la présente décision notifiée par le CERIB, AFNOR Certification accorde à l'établissement mentionné ci-dessus le droit d'usage de la marque NF, pour toute sa durée de validité et dans les conditions prévues par les règles générales de la marque NF et par le référentiel de certification NF 187, pour les produits désignés ci-après.

Pour le CERIB



Cédric FRANCOU

Le Responsable des activités de certification

85S001
Code interne : - O

CARACTERISTIQUES CERTIFIEES

Les principales exigences du référentiel de certification sont rappelées au verso.

Ce certificat comporte 3 pages.

Correspondant :
Isabelle VALLEE
Tél.: 02 37 18 48 95
E-mail : i.vallee@cerib.com

Cette décision annule et remplace toute décision antérieure.

Le droit d'usage de la marque NF est accordé pour une durée de 3 ans sous réserve des résultats de la surveillance qui peuvent conduire à modifier la présente décision.

Signification de la ligne code interne :

O => une page observation est annexée au présent certificat

A => usine bénéficiant d'un allègement de fréquence d'audit/inspection par tierce partie

B => usine autorisée à réduire la fréquence de contrôle du béton frais (1)

G => usine autorisée à réduire la fréquence de contrôle des granulats (1)

(1) L'indice associé est celui de la décision de première autorisation

Extrait du référentiel de certification NF 187

■ SPÉCIFICATIONS GÉNÉRALES

Définition des classes d'appellation NF des dalles autres que dalles drainantes engazonnées ou gravillonnées (cf. NF P 98-082 et NF P 98-335)

Classe d'appellation NF (1)		S3	S4	T7	T11	U14	U25	U30
Résistance à la flexion (MPa)	T _{0,95}	3,5	3,5	4,0	4,0	5,0	5,0	5,0
Charge de rupture (kN)	P _{0,95}	3	4,5	7,0	11,0	14,0	25,0	30,0
Destination VOIRIE	Pose sur sable ou mortier	Accès piétons exclusivement Usage privé	Véhicules de charge par roue < 0,6 t	Véhicule de charge par roue < 0,9 t	Véhicules de charge par roue < 2,5 t		Véhicules de charge par roue ≤ 6,5 t	
	Pose sur plots	/	/	Usage modéré sur petite surface (par ex : terrasses privatives) et hauteur des plots ≤ 15 cm	Usage collectif ou public	Circulation occasionnelle et à vitesse réduite	Circulation normale	Circulation occasionnelle et à vitesse réduite
Destination TOITURE	Pose sur plots	/	Usage restreint à l'entretien	Usage privatif avec hauteur des plots ≤ 15 cm	Usage collectif ou public ou privatif avec hauteur des plots > 15 cm	/		

(1) La lettre est le symbole retenu par la norme NF EN 1339 pour le marquage de la résistance à la flexion, et le chiffre qui la suit, celui retenu pour le marquage de la charge de rupture.

Définition des classes d'appellation NF pour les dalles de voirie drainantes engazonnées ou gravillonnées

Classe d'appellation NF (2)	D1	D2	D3R	D4R	D5E	D5P
Domaine d'application	Véhicules légers de charge par roue < 6 kN	Véhicules de livraison de charge par roue < 9 kN	Véhicules de charge par roue < 25 kN	Véhicules de charge par roue ≤ 65 kN	Fourgon pompier échelle déployée	Fourgon Pompe Tonne
Charge de rupture minimale à l'essai (kN) du système constructif dalle + matériau de remplissage	14	20	40	110	270	125
Dimensions de l'empreinte (cm)	10*10	10*10	20*20	25*25	45*45	20*20

(2) Pour se prévaloir des conditions de trafic d'une classe d'appellation NF il faut que toutes les classes NF représentant des conditions de trafic inférieures soient également vérifiées à l'exception des classes D5P et D5E qui peuvent être demandées indépendamment l'une de l'autre.

Caractéristiques géométriques

- Rapport Longueur/épaisseur > 4
- Tolérances dimensionnelles : Longueur et largeur ≤ 600 mm : ± 2 mm ; > 600 mm : ± 3 mm / Epaisseur : ± 3 mm
- Épaisseur de la couche de parement des dalles bicouche : ≥ 4 mm
- Tolérances dimensionnelles des écartereurs intégrés pour les dalles à drainantes à joints larges : hauteur : ± 2 mm largeur : ± 2 mm et Epaisseur : ± 2 mm
- Pourcentage d'ouverture d'une dalle engazonnée : ≥ 20%

Résistance aux agressions climatiques

Classe	Conditions climatiques	Classe d'exposition correspondante de l'EN 206	Spécifications
B	-gel sévère, salage peu fréquent -gel modéré, salage peu fréquent à fréquent	XF1 à XF3	Absorption d'eau ≤ 6 % en masse

Résistance à l'abrasion pour les dalles autres que dalles drainantes engazonnées ou gravillonnées

Classe H Longueur de l'empreinte après essai au disque large : ≤ 23 mm

Résistance à la glissance ou au dérapage : Les dalles certifiées présentent une résistance satisfaisante à la glissance ou au dérapage.

■ CARACTERISTIQUE D'INFILTRATION DES EAUX PLUVIALES DES DALLES DRAINANTES A ECARTEURS INTEGRES ET DES DALLES DRAINANTES ENGAGONNEES OU GRAVILLONNEES

Essai en condition de pose du système constructif (dalles + matériau de jointement ou de remplissage)	Coefficient de perméabilité	Spécifications
	k1 / k2 / k3	10 ⁻⁵ m/s < k3 ≤ 10 ⁻⁴ m/s 10 ⁻⁴ m/s < k2 ≤ 10 ⁻³ m/s k1 > 10 ⁻³ m/s

■ EXIGENCES COMPLÉMENTAIRES POUR LES BANDES D'VEIL ET DE VIGILANCE ET DE GUIDAGE TACTILE AU SOL

Eveil de Vigilance : dalles podotactiles - NF P98-351	Guidage tactile au sol - NF P98-352
Géométrie : Position des plots : espace entre plots et continuité du profil Nombre de rangées de plots / Hauteur et diamètre des plots	Géométrie : Le module comporte des dispositifs simples ou doubles -largeur mini – longueur mini. Nervures : Largeur – hauteur – entraxe – avec ou sans chanfrein ou bords arrondis
Stabilité à la variation de température : Pas de variation dimensionnelle > 1 % ni fissuration, écaillage ou faïençage	Stabilité à la variation de température : Pas de variation dimensionnelle > 1 % ni fissuration, écaillage ou faïençage
Résistance à la glissance : Pendule SRT ≥ 0.40	Résistance à la glissance : Pendule SRT ≥ 0.50

■ CARACTÉRISTIQUES COMPLÉMENTAIRES OPTIONNELLES

Résistance renforcée aux agressions climatiques pour les dalles autres que dalles drainantes engazonnées ou gravillonnées (NF EN 1339)

Classe	Conditions climatiques	Classe d'exposition correspondante de l'EN 206	Spécifications
D	-gel sévère, salage fréquent à très fréquent -gel modéré, salage très fréquent	XF4	Absorption d'eau ≤ 6 % en masse et Perte de masse à l'essai de el/dégel : - moyenne ≤ 1,0kg/m ² - résultats individuels ≤ 1,5kg/m ²

Résistance renforcée aux agressions climatiques pour les dalles drainantes engazonnées ou gravillonnées (NF EN 13198)

Classe	Conditions climatiques	Classe d'exposition correspondante de l'EN 206	Spécifications
D-	- gel modéré à sévère sans salage	XF3	Pas de dégradation

CARACTÉRISTIQUES ENVIRONNEMENTALES

Caractéristique optionnelle FDES certifiée

La certification optionnelle des caractéristiques environnementales et sanitaires des dalles de voirie et toiture en béton est fondée sur :

- Le respect du cadre de validité des FDES collectives pour les dalles qui en relèvent ;
- Des paramètres de fabrications qui n'excèdent pas de plus de 10 % les valeurs déclarées dans le cadre des FDES individuelles

Les modèles relevant du domaine d'application d'une FDES et bénéficiant de l'option NF FDES certifiée sont précisés ci-après.

*Fiche de Déclaration Environnementale et Sanitaire (FDES) établie conformément à la norme NF EN 15804+A1 et son complément national NF EN 15804/CN, publiée dans la base INIES (www.inies.fr).

Caractéristique complémentaire Incorporation de granulats de béton recyclés ou récupérés

L'objet de cette caractéristique complémentaire est de permettre l'utilisation de granulats de béton recyclés ou récupérés dans les compositions de béton utilisées pour la fabrication des dalles.

Pour bénéficier de cette caractéristique :

- Le taux minimal d'incorporation de granulats de béton recyclés ou récupérés est de 5% et le taux maximal de 30%.
- Les origines admises sont les suivantes : prémélanges directement approvisionnés ; granulats de béton récupérés d'origine interne ou externe ; granulats de béton recyclés issus de chantiers de déconstruction.

192 version du 28/04/2025

MARQUE NF - DALLES DE VOIRIE & TOITURE EN BÉTON
**Établissement : LIBAUD
85400 LUCON**
Liste des produits certifiés
Décision n°040.001

Page : 3

Appellations commerciales	Classes d'appellation	Dimensions de fabrication (cm)	Catégorie de béton	Famille(s) de surface (traitement de surface, granulat(s) principal(aux))	Résistance aux agressions climatiques			Usure par abrasion	Eveil de vigilance	Guidage tactile au sol	Infiltration des eaux pluviales		
					B	D	D-				H	EV	GTS
Dalle d'infiltration	D2	49,5x33,0x10,0	MONOBETON	(brut, rhyolite)	X	/	X	/	/	/	/	k1	avec gravillon 2/4
Dalle d'infiltration	D3R	49,5x33,0x10,0	MONOBETON	(brut, rhyolite)	X	/	X	/	/	/	/	k1	avec gravillon 2/4

OBSERVATIONS

Le CERIB a examiné votre demande d'admission du 17/02/2025, relative aux dalles drainantes gravillonnées, d'appellation commerciale "Dalles d'infiltration", de dimensions de fabrication 49,5x33,0x10,0 cm, monobéton et de famille de surface (brut, rhyolite) avec la caractéristique optionnelle D- "Résistance renforcée au gel/dégel sans sels de déverglaçage".

De cet examen il ressort que :

- les résultats des essais réalisés en interne ainsi que la documentation qualité sont conformes aux exigences.
- les essais d'infiltration d'eau pluviale (RE_052354-A) et de tenue au trafic en condition de pose avec le matériau de remplissage gravillon 2/4 (RE_053141-A) réalisés au CERIB ont confirmé le coefficient de perméabilité k1 et les classes d'appellation D2 et D3R.
- les essais de flexion, d'absorption d'eau et de résistance au gel/dégel sans sels de déverglaçage (RE_054379-A, RE_054380-A et RE_054381-A) ont donné des résultats conformes.
- les résultats de la visite d'admission du 4/04/2025, ainsi que les essais réalisés sur produits finis ont donné des résultats conformes et concordants avec ceux de votre contrôle interne.

Le système de contrôle de production satisfait donc aux exigences du référentiel de certification.

En conséquence, le CERIB prononce l'admission au droit d'usage de la présente marque aux produits objet de la demande.